

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Mesnil-Saint-Père

SEANCE DU 13 JUILLET 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	8	8 + 2 pouvoirs

Date de convocation 10 juillet 2025
--

L'an deux mille vingt-cinq, le treize juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle de la Mairie, sous la présidence de **Pascal HENRI**, Maire.

Présents : **BOUILLET Francis, BREVOT Gérard, COLLOT Françoise, CROIX Mylène, GAURIER Jacques, HENRI Pascal, LOYER Gilles, VANDERHOEVEN Sylvie.**

Absents : **PRIEUR Brice.**

Représentés : **BERTOUT Emilie pouvoir donné à GAURIER Jacques, NICOLLE François pouvoir donné à LOYER Gilles.**

Monsieur BREVOT Gérard a été nommé secrétaire de séance.

Objet : APPROBATION DU DERNIER PV
N° de délibération : 33_2025

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 13 juin 2025, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Francis BOUILLET. Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VALIDE le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 juin 2025.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 15 juillet 2025
Pascal HENRI,
Maire



Pascal HENRI
2025.07.15 16:06:36 +0200
Ref:9127157-13742338-1-D
Signature numérique
le Maire